INSTITUT DE FORMATION DES MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE (IFMEM) DE GRENOBLE

PROJET POUR LA FORMATION des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale du CHU Grenoble Alpes

Année 2026-2027

Directrice	Sandra MICHELLAND
Formateurs enseignants	Sandra MICHELLAND Lucie MIQUEL Fabienne ROUCHOUZE Célia GIRARD
Secrétaires	Marie-France MARTINEZ Elodie DOUCHEZ

Localisation géographique : **IFMEM-IFPS - 175 avenue centrale - 38400 Saint Martin d'Hères**
Adresse postale : **CHU Grenoble Alpes - CS 10217 - 38043 Grenoble cedex 9**

☎ **04.57.04.12.84 – mail :** ***SecretariatIFMEM@chu-grenoble.fr***

Table des matières

1. Avant- propos ... 3
1.1 Un contexte mouvant. ... 3
1.2 L'interprofessionnalité en formation ... 3
1.3 De nouvelles perspectives ... 3
1.3.1 Dispositif transitoire d'universitarisation ... 3
1.3.2 Ouverture de la voie de l'apprentissage ... 4
2. Présentation de l'IFMEM ... 5
2.1 Situation géographique ... 5
2.2 Gestion administrative ... 5
2.3 Financement ... 5
2.4 Acteurs de la formation ... 5
2.4.1 Administration et logistique ... 6
2.4.2 Pédagogie ... 6
2.4.3 Documentation ... 6
2.4.4 Partenariats ... 7
2.5 Autres activités de l'IFMEM ... 7
2.5.1 Formation continue ... 7
2.5.2 Coopérations ... 7
2.5.3 Information sur la formation et promotion de la profession : ... 8
2.6 Frais de formation ... 8
2.6.1 Frais pédagogiques ... 8
2.6.2 Tenues professionnelles ... 8
2.7 Prestations offertes à la vie étudiante ... 8
3. Contextes de la formation ... 9
3.1 Cadre législatif et réglementaire ... 9
3.2 Contexte sanitaire et social ... 10
Un système de santé confronté à de multiples mutations : ... 10
3.3 Contexte institutionnel: ... 11
3.3.1 Le projet d'établissement 2023-2027 ... 11
3.3.2 Intégration de l'IFMEM au sein de l'IFPS: ... 11
3.4 Un métier en évolution ... 11
4. Orientations de la formation ... 12
4.1 Vision globale de la formation ... 12
4.2 Les trois dimensions de la professionnalisation ... 13
4.2.1 L'autonomie : ... 13
4.2.2 La responsabilité : ... 13
4.2.3 La réflexivité ... 13
5. Conception générale de la formation et choix pédagogiques en lien avec le métier préparé ... 14
5.1 Modèle de formation : l'alternance intégrative ... 14
5.2 Les valeurs à développer dans la formation ... 14
5.3 Les valeurs à développer dans la formation ... 14
5.4 Modalités pédagogiques principales ... 15
5.4.1 Enseignements en institut ... 15
5.4.2 Formations en stage ... 15
5.4.3 Autoformation et portfolio ... 15
5.4.4 Approches ludopédagogiques ... 15
5.4.5 Innovation dans l'évaluation : mise en place des ECOS ... 16
5.5 L'accompagnement pédagogique ... 16
5.5.1 Les principes du suivi pédagogique ... 16
5.5.2 L'accompagnement spécifique ... 17

5.5.3 Stratégie de prévention des ruptures de parcours 17
6. La gestion et l'organisation des stages 18
6.1 La validation des stages 19
6.2 L'agrément et l'évaluation des stages 20
6.3 Articulation avec les partenaires de stage 20
7. Stratégie de développement de l'offre numérique 21
8. L'évaluation du projet pédagogique 21
8.1 Au sujet de la satisfaction des étudiants : 21
8.2 Au niveau institutionnel : 22
8.3 Au niveau organisationnel : 22
Annexe 1 : La liste des lieux de stage 23
Annexe 2 : tableau de l'alternance stages/cours 33
Annexe 3 : Adaptations de la maquette de formation depuis la rentrée 2022 34
Annexe 4 : Procédure d'accompagnement des étudiants MER en situation de handicap 35
I- Objet 35
II- CHAMP D'APPLICATION 35
III- ACTEURS ET RESPONSABILITES 35
IV- Processus D'ACCOMPAGNEMENT 35
1- Déclaration 35
2- Évaluation des besoins 36
3- Commission inter-institut (situations non prises en charge par le SAH) 36
4- Mise en place et suivi 36
V- AMENAGEMENTS PROPOSES 36
1- Pendant la formation 36
2- Pendant les examens 36
3- Pendant les stages 36
4- Accessibilité des locaux 36
VI- Confidentialité et protection des données 37
VII- Références 37

1.Avant- propos

1.1 Un contexte mouvant.

Les multiples mutations de la société qu'elles soient démographiques, organisationnelles, économiques ou technologiques, ont engendré des transformations profondes de notre système de santé. Les professionnels de santé doivent faire face à ces transformations, à l'évolution des besoins et de l'organisation du système de santé. Ces bouleversements imposent aussi une évolution des formations et les défis auxquels elles devront faire face sont considérables.

1.2 L'interprofessionnalité en formation

Dans de nombreuses situations de soin, les professionnels de santé de différentes filières doivent travailler ensemble en complémentarité. La collaboration interprofessionnelle suppose la connaissance du champ de pratiques de chacun ainsi que la reconnaissance des compétences respectives. En outre, les savoirs théoriques et les savoir-faire s'avèrent insuffisants lorsqu'il s'agit de se coordonner pour gérer ensemble une situation-problème car les enjeux vont bien au-delà des gestes techniques. Il s'agit, en fait, de s'adapter à chaque fois à un contexte inédit mettant en jeu les compétences spécifiques du « savoir travailler ensemble ». La coopération interprofessionnelle permet la multiplicité des regards afin de garantir le juste soin apporté à chaque patient.

Le regroupement de 10 formations paramédicales et médicales au sein d'un même bâtiment permet de développer des séquences d'enseignement interfilières afin que les étudiants aient une meilleure connaissance des différents métiers de la santé dès la formation initiale et développent des compétences collaboratives au service d'une meilleure coopération. Il est aussi probable que cette nouvelle topographie des formations favorisera à plus long terme une modification des représentations de chacun et une acquisition d'une culture commune. A ce titre, il est important de créer de multiples occasions, tout au long de la formation des futurs professionnels de santé, de mieux connaitre le domaine de responsabilité de l'autre, ses contraintes, ses difficultés pour mieux communiquer et mieux se comprendre.

1.3 De nouvelles perspectives

1.3.1 Dispositif transitoire d'universitarisation

Dans le cadre du Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020[1], nous avons mis en place un dispositif d'expérimentation qui consiste à adosser le diplôme d'état MER à un parcours sciences en

[1] *relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche*

électroradiologie médicale de la mention de licence Sciences pour la santé de l'UGA. Ce nouveau dispositif a été mis en œuvre dès la rentrée 2021 et s'est accompagné d'une adaptation de la maquette de formation dans un second temps lors de la rentrée 2022 (cf. Annexe 3).
Bien que le cadre expérimental initial soit arrivé à son terme fin **2025**, le dispositif d'universitarisation est reconduit pour l'année universitaire **2026**. **Pour les étudiants de l'IFMEM, l'adhésion à ce dispositif et la double inscription à l'université ne revêtent plus un caractère obligatoire**, leur permettant de suivre le cursus socle s'ils le souhaitent, tout en maintenant l'opportunité d'un parcours universitaire renforcé pour ceux qui s'engagent dans cette voie.
Les ambitions visées par ce projet sont principalement :

- Une meilleure attractivité de la formation MERM en permettant aux étudiants de capitaliser les acquis et en offrant des réorientations facilitées en cours de parcours. L'accès à ce parcours sera aussi facilité pour les étudiants ayant d'autres parcours universitaires avec une option santé.
- Une augmentation de la réussite des étudiants grâce à l'augmentation sensible du champ des possibles en terme de réorientation qui contribuera à une amélioration notable de cette dimension.

- Le lien formation-recherche sera développé, notamment en permettant aux étudiants d'intégrer un socle de base nécessaire à la poursuite d'études dans plusieurs champs disciplinaires (SHS ou sciences médicales).

- Une modification de la chronologie de la maquette de formation du DE MERM pour créer et faciliter des passerelles entre les formations :

 - Dispositif de réorientation entre parcours ou mention de licence ou filière de diplôme d'état : à l'issue du semestre 1 (droit de remord)
 - Passerelle de l'IFSI vers l'IFEM en fin de semestre 1, de l'IFMEM vers l'IFSI en fin de semestre 1 ou 2
 - Accès en fin de semestre 2 des étudiants de PASS « reçus-collés » vers IFSI ou IFMEM
 - Admission des étudiants IFSI et IFMEM en 2ème année des études de médecine ou maïeutique

1.3.2 Ouverture de la voie de l'apprentissage

L'entrée en apprentissage en 2ème et en 3ème année d'études à IFMEM de Grenoble est désormais possible. Pour mettre en place ce dispositif, l'IFMEM a signé une convention avec le centre de formation des apprentis (CFA) FormaSup Isère Drôme Ardèche (IDA).
Grâce au contrat d'apprentissage, les étudiants suivent leur formation tout en étant salariés d'un établissement de santé. Ce statut leur permet de percevoir une rémunération et de bénéficier d'une prise en charge totale de leurs frais de scolarité. La réalisation de la majorité des stages au sein de la même structure favorise une immersion professionnelle durable, offrant aux apprentis une meilleure connaissance de la culture de l'établissement et une transition facilitée vers leur futur poste après l'obtention du diplôme.

Dans un contexte marqué par des besoins importants en recrutement, cette voie constitue également un atout pour les employeurs partenaires, publics comme privés, qui peuvent ainsi fidéliser plus facilement de jeunes diplômés.

Pour l'année universitaire 2026-2027, dix contrats d'apprentissage en 3e année sont en cours de signature.

2. Présentation de l'IFMEM

2.1 Situation géographique

L'IFMEM a ouvert ses portes en septembre 1967. Il a été, pendant de très nombreuses années, situé sur le site des Ecoles Hospitalières de l'Hôpital Sud à Echirolles. Il est, depuis juin 2019, intégré à l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS), situé sur le site du campus de Saint Martin d'Hères.

2.2 Gestion administrative

L'Institut de Formation de Manipulateurs est rattaché au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes et plus particulièrement au pôle formation qui en assure la gestion administrative.
Il est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé avec comme interlocuteurs l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DREETS ((Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

2.3 Financement

L'IFMEM est une école publique dont le budget comprend des recettes provenant des frais de scolarité et des frais de documentation. En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Rhône-Alpes participe au financement de l'IFMEM, sous la forme du versement d'une subvention d'équilibre, allouée au budget annexe géré par le CHUGA.

2.4 Acteurs de la formation

Direction

- Sandra MICHELLAND : Chargée de direction, agrée par la Région, filière médico-technique

Elle est responsable :

- de l'admission des étudiants.
- de la conception du projet pour la formation.
- de l'enseignement, de l'organisation et du contrôle des formations dispensées.
- de l'organisation des stages.
- de l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique et enseignante.
- du fonctionnement de l'institut et de sa gestion budgétaire.
- des relations avec l'extérieur.

Elle a un rôle pédagogique auprès des étudiants. Des rencontres sur rendez-vous ont pour but d'échanger sur le projet professionnel et le parcours de formation de chaque étudiant.

2.4.1 Administration et logistique

- Marie-France MARTINEZ : Adjoint administratif (1 ETP)
 Elodie DOUCHEZ (0.5 ETP)

Elles ont pour missions :

- le secrétariat de l'IFCS
- la gestion administrative de la scolarité des étudiants.
- la gestion des inscriptions.
- la régie de recettes de l'IFMEM
- la gestion logistique de l'IFMEM : commande, réception, réparation
- la gestion du logiciel de la scolarité
- l'édition des documents de stage des étudiants
- la préparation des documents relatifs aux partiels
- le classement des dossiers scolaires et des documents relatifs aux partiels

2.4.2 Pédagogie

L'équipe est composée d'enseignants-formateurs permanents :

- Sandra MICHELLAND, FF cadre supérieur de santé, MER
- Lucie MIQUEL, cadre de santé junior, MER
- Fabienne ROUCHOUZE, cadre de santé, MER
- Célia GIRARD, cadre de santé junior, MER

L'équipe est co-responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle intervient auprès de l'ensemble des étudiants, enseigne et évalue, apporte des ressources pédagogiques et un accompagnement individualisé.

L'équipe est assistée par ::

- Lilia LANGAR, MER, conseillère scientifique paramédicale
- Adrian KASTLER, PUPH, représentant universitaire et conseiller scientifique médical

De nombreux intervenants, professionnels et/ou universitaires de différents secteurs assurent des enseignements dans leur domaine d'expertise en cohérence avec le projet pédagogique. Ils participent à l'animation de TD, à l'évaluation et la direction des mémoires.

Les responsables et les tuteurs de stage sont des partenaires de formation.

2.4.3 Documentation

Les étudiants ont accès à une diversité de fonds documentaires, à visée professionnelle et disciplinaire, pour développer la réflexion, enrichir les connaissances et concourir à la réalisation des travaux demandés.

- BU Médecine et Pharmacie de l'Université de Grenoble Alpes qui dispose d'un fond documentaire spécifique pour les MER.

- Autres BU de l'UGA accessibles

2.4.4 Partenariats

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**, qui subventionne l'IFMEM et qui participe à l'accompagnement des étudiants notamment par l'attribution de bourses régionales et du fond d'aide d'urgence (qui permet à des étudiants en difficulté financières de poursuivre leurs études)
- L'**Agence régionale de santé**
- La **Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**, qui assure la certification des étudiants en fin de formation
- Le **CHU Grenoble Alpes** : établissement support de l'IFMEM
- Les **établissements hospitaliers et l'ensemble des structures d'imagerie et radiothérapie** dont les professionnels accueillent les étudiants en stage et participent à la formation
- **L'Université Grenoble Alpes :** convention depuis 2016 et mise en œuvre du dispositif expérimental d'universitarisation depuis septembre 2021
- **FormaSup IDA** pour l'apprentissage (étudiants de 2ème et 3ème année)

2.5 Autres activités de l'IFMEM

2.5.1 Formation continue

L'IFMEM est habilité à réaliser des missions de formation continue et d'adaptation à l'emploi des professionnels de l'encadrement.

2.5.2 Coopérations

L'institut participe à la vie institutionnelle de l'établissement support (CHUGA)

- Commission de recherche paramédicale
- CSIRMT
- Réunions d'encadrement supérieur Inter PAM
- Réunions d'encadrement de proximité du CHUGA

Participation aux manifestations du Comité d'Harmonisation des Centres de Formation MERM (CHCFMERM)

- Journées pédagogiques organisées chaque année par un centre de formation différent
- Assemblée générale une fois par an

- Commissions DE- DTS et Séance plénière aux JFR en octobre de chaque année à PARIS

2.5.3 Information sur la formation et promotion de la profession :

- Participation aux différents temps d'information de l'UGA (JDL, JELU, TIPS, réorientations des étudiants en médecine…)
- Interventions dans les lycées, les forums métiers dont la nuit de l'orientation.

2.6 Frais de formation

2.6.1 Frais pédagogiques

Droits universitaires de 178 euros pour l'inscription à la licence en santé parcours en électroradiologie médicale

Droits d'inscription de 178 euros pour le Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale.

CVEC : 105 euros pris en charge par l'étudiant.

Tarifs de scolarité à compter de la rentrée 2026 : 7500 euros pour les étudiants en promotion professionnelle du CHUGA ou en reconversion professionnelle avec une prise en charge par un autre financeur (frais de sélection par entretien 144 euros).

2.6.2 Tenues professionnelles

Pour la rentrée 2026, un trousseau de 2 tenues est fourni le CHUGA aux étudiants de L1.
De nombreux terrains de stage du secteur public proposent des tenues anonymisées.

2.7 Prestations offertes à la vie étudiante

- Restauration : self du personnel hospitalier nord et sud, restaurants universitaires du campus
- Wifi, plateforme d'enseignement à distance
- BU UGA
- Vie associative BDE géré par les étudiants en 2ème année avec un local mis à disposition
- Salle de détente commune avec les autres instituts (distributeur de boissons chaudes, froides et denrées alimentaires)
- Salles de travail à disposition chaque jour
- Deux salles informatiques équipées (2*16 postes informatiques).

3. Contextes de la formation

3.1 Cadre législatif et réglementaire

L'IFMEM en tant qu'institut de formation du secteur public s'intègre dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire sur lequel il s'appuie.

- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Codes de la santé publique et de la sécurité sociale (4ème partie, livre III, titre V, articles L 4351-1 à L 4351-13)
- Décret 67-540 et 90-705 : portant sur la création du diplôme d'état de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale.
- Décret 84-710 : fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes d'électroradiologie médicale.
- Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale
- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009
- Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

En ce qui concerne la formation des MER :

- Circulaire DHOS/P 2 n° 2003-376 du 28 juillet 2003 relative aux indemnités de stage versées aux étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale préparant le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMERM) et le diplôme de technicien supérieur (DTS)
- Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
- Arrêté du 25 août 2010 portant diverses dispositions modificatives relatives aux études paramédicales et tirant les conséquences de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire
- Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Arrêté du 3 mai 2013 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale

- Arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste
- Arrêté du 9 août 2016 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Règlement intérieur et règlement des études de l'IFMEM mis à jour en 2023.

3.2 Contexte sanitaire et social

Un système de santé confronté à de multiples mutations :

La France se place en quatrième position pour l'espérance de vie à la naissance (78 ans en moyenne) et en première position pour l'espérance de vie à 65 ans (16 ans pour les hommes, 20 ans pour les femmes). Cette évolution accentue la prévalence des maladies chroniques et provoque une augmentation sensible des personnes dépendantes. La prise en charge des personnes atteintes de maladies complexes impose une plus grande coopération entre les professionnels de santé. L'augmentation des pathologies chroniques est aussi liée à nos modes de vie, d'où la mise en œuvre de nombreuses actions de prévention impliquant les professionnels de santé dont les MER.

Les progrès scientifiques et technologiques bouleversent les pratiques médicales et l'organisation des soins. A titre d'exemple, la télémédecine, en plein essor, doit s'appuyer sur l'interprofessionalité et la complémentarité des compétences. L'acquisition de nouvelles compétences pour répondre aux besoins du terrain professionnel et le développement des compétences collaboratives doivent avoir une place importante dans le projet pédagogique.

« La transformation de notre système de santé, son avenir se construiront avec les professionnels. Ceux-ci ont en commun le choix du service aux autres, l'exigence et les responsabilités qui en résultent. Ils sont au front de la transition épidémiologique et des enjeux du vieillissement de la population. Ils sont forts de leurs compétences et moteurs des progrès de la science et des techniques.» [2]

Le contexte de crise économique a entrainé une mutation organisationnelle dans un objectif d'efficience pour mieux contrôler l'augmentation des dépenses de santé.

Enfin, dans un contexte d'évolution des droits des patients et de savoir médical médiatisé, la place de l'usager a évolué vers de nouvelles exigences d'information, de participation et de partage. Cette mutation des comportements impose aux professionnels de santé une nouvelle donne relationnelle. Dans sa recommandation de juillet 2020[3], la Haute Autorité de Santé reconnait et valorise le rôle et les missions des patients :
« *Il est recommandé aux universités et instituts de formation (IRTS, IFSI, etc.) d'encourager et de soutenir l'engagement des personnes concernées dans la formation initiale et tout au long de la vie des professionnels de santé et du travail social.* ».
Un projet de partenariat avec le Département Universitaire des Patients Grenoble Alpes (DUPGA) est mis en place depuis la rentrée 2021. Le patient étant au cœur des intentions pédagogiques de

[2] Avant-propos de la feuille de route de la grande conférence de la santé. « Accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels ». Conseil économique, social et environnemental, Paris, 11 février 2016.
[3] Recommandations HAS « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire ». Validée par le Collège le 23 juillet 2020

l'IFMEM, il semble logique et pertinent que des patients experts puissent délivrer des messages, apporter leurs points de vue et leur expérience à différents temps de la formation.

3.3 Contexte institutionnel:

3.3.1 Le projet d'établissement 2023-2027

Dans son projet, le CHUGA réaffirme l'importance de la formation initiale et continue des professionnels de santé : « La formation des étudiants au sein du CHUGA est une mission majeure des équipes hospitalo-universitaires. Elle implique une forte et constante implication de l'ensemble du personnel et ne doit pas apparaitre comme une variable d'ajustement liée à un contexte financier contraint ». Les coopérations entre les lieux de stage et les instituts de formation sont centrales pour favoriser une alternance intégrative.

3.3.2 Intégration de l'IFMEM au sein de l'IFPS:

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) regroupe depuis juin 2019 en un même lieu d'enseignement, dans un nouveau bâtiment situé sur le Campus universitaire, les trois premières années des études de l'UFR de médecine, de l'UFR de pharmacie, du département de maïeutique et les sept instituts de formation paramédicale de niveau licence ou master du CHU Grenoble Alpes : cadres de santé, infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, kinésithérapeutes, manipulateurs radio, puéricultrices.
Former ensemble des professionnels amenés à travailler ensemble, c'est l'approche pédagogique novatrice de l'IFPS. Le challenge des années à venir sera de construire un projet pédagogique commun.

3.4 Un métier en évolution

Le décret d'actes[4] révisé en 2016 a mis en concordance la réalité des pratiques et la réalité du droit. Il a introduit plus d'autonomie dans la réalisation des actes des MER et surtout il a élargi notamment leur champ d'action à l'échographie et l'imagerie interventionnelle. En effet, ils peuvent exercer des missions, sous la responsabilité d'un médecin, mais sans forcément sa présence.
Un changement qui a ouvert de nouvelles voies d'organisation des services d'imagerie, notamment de télé-imagerie.
Le décret introduit trois niveaux de responsabilités selon les actes à effectuer:

- présence médicale non nécessaire
- présence médicale à même d'intervenir
- présence médicale effective. Le MER étant alors assistant du médecin.

La présence médicale pouvant être celle d'un radiologue, d'un radiophysicien en radiothérapie ou d'un (radio) pharmacien en médecine nucléaire ou de tout autre médecin de la spécialité concernée.
Protocoles de coopération

[3] Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale. Application de l'article 208 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, il modifie le code de la santé publique et est entré en vigueur le 7 décembre 2016.

L'IFMEM veille à ce que les enseignements dispensés tiennent compte de l'évolution des modalités d'organisation et de coopération entre les professionnels de santé. A ce titre, les étudiants sont sensibilisés aux protocoles de coopération susceptibles d'impliquer les manipulateurs d'électroradiologie médicale, notamment dans les domaines de l'imagerie interventionnelle et de l'échographie. Les enseignements abordent les principes, les conditions de mise en œuvre, les responsabilités des professionnels, ainsi que les exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité associées à ces protocoles. Cette approche vise à permettre aux futurs professionnels de comprendre leur rôle au sein d'équipes pluriprofessionnelles et de s'inscrire dans l'évolution des pratiques, dans le respect du cadre réglementaire et des protocoles autorisés. Les protocoles nationaux prévoient notamment des coopérations entre médecins radiologues et manipulateurs formés à la réalisation d'actes d'échographie, ainsi qu'entre radiologues interventionnels et manipulateurs pour certains actes réalisés en radiologie interventionnelle.

4. Orientations de la formation

Conformément au référentiel de formation, les finalités de la formation sont de permettre à l'étudiant de devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, de développer des ressources pour préparer son projet professionnel, d'apprendre à reconnaitre ses émotions, tout en respectant une éthique professionnelle.

Le projet pédagogique doit prendre en compte le contexte pour former des futurs professionnels capables de s'adapter et répondant aux besoins du système de santé actuel.
Il permet d'exposer l'organisation générale de la formation et les modalités pédagogiques mises en œuvre. Il se fonde sur les textes officiels, le programme de formation des manipulateurs d'électroradiologie (MER) et les valeurs partagées par l'équipe pédagogique.

« *L'objectif principal de l'Institut de Formation des Manipulateurs est de former des professionnels de santé prenant en compte la singularité de la personne soignée, maîtrisant parfaitement les techniques d'imagerie et de traitement, responsables et capables de s'adapter aux évolutions du contexte.*
L'étudiant est amené à devenir un praticien ***autonome, responsable et réflexif,*** *capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri-professionnelle.*
L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il construit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel. L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il développe une éthique professionnelle et acquière progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction. » [5]

4.1 Vision globale de la formation

La formation vise à accompagner la professionnalisation progressive de l'étudiant afin de former un manipulateur d'électroradiologie médicale autonome, responsable, réflexif et capable de s'adapter à l'évolution des pratiques, des technologies et des organisations de soins.

La formation articule deux pôles indissociables :

[5] Référentiel de formation

- La qualité de la prise en soin du patient
- La maîtrise des technologies

Le patient demeure au centre du dispositif de formation ; l'outil technique est un moyen au service de la santé et de la qualité des soins.

4.2 Les trois dimensions de la professionnalisation

Le parcours de formation est conçu pour favoriser le développement de trois dimensions complémentaires et interdépendantes du futur professionnel :

4.2.1 L'autonomie :

L'autonomie se construit progressivement tout au long de la formation. Elle repose sur :

- L'acquisition de savoirs permettant de comprendre l'action
- La multiplication de situations d'apprentissage où l'étudiant mobilise ses ressources pour répondre de manière adaptée

L'équipe pédagogique et les professionnels de terrain accompagnent l'étudiant dans l'appropriation des règles, normes, attitudes et comportements des professions soignantes. Chaque étudiant construit ses propres choix professionnels dans le respect du cadre commun.
Etre autonome signifie agir de manière adaptée, dans le respect des règles, des personnes et du contexte de soins. Le dispositif place l'étudiant en position d'acteur de sa formation.

4.2.2 La responsabilité :

La responsabilité est l'obligation de répondre de ses actes, en lien avec le rôle et les missions confiés, et d'en assumer les conséquences.
Le champ des responsabilités du manipulateur est large : accueil du patient, qualité et sécurité des soins, réalisation des examens, accompagnement avant, pendant et après l'acte.
Les dimensions théoriques, juridiques, éthiques et professionnelles de la responsabilité sont abordées durant la formation. La prise de responsabilité en stage est progressive, adaptée au niveau d'apprentissage.

4.2.3 La réflexivité

La réflexivité est un levier majeur de professionnalisation. Elle permet d'analyser l'activité, de prendre du recul et de transformer l'expérience en apprentissage.
La simulation, l'analyse de situations et les retours d'expérience sont des outils pédagogiques au service du développement des compétences. Dans un environnement complexe et évolutif, la pensée réflexive est indispensable à l'amélioration continue des pratiques.

5. Conception générale de la formation et choix pédagogiques en lien avec le métier préparé

5.1 Modèle de formation : l'alternance intégrative

Le dispositif repose sur le modèle de l'alternance intégrative, qui met en interaction constante :

- La formation en institut (enseignements théoriques et pratiques)
- La formation en stage (apprentissage clinique sur le terrain)
- L'autoformation (développement de l'autonomie d'apprentissage)

Ce maillage entre les 3 pôles permet le développement progressif des compétences professionnelles.

5.2 Les valeurs à développer dans la formation

Les valeurs soignantes et humanistes sont fondamentales pour construire l'identité professionnelle et favoriser l'engagement futur du diplômé. Leur appropriation est indispensable tout au long du cursus.
Les valeurs principales sont :

- Respect : reconnaissance de la personne soignée, de son intégrité, de ses choix et de sa dignité
- Bienveillance : attitude attentive au confort, à la sécurité et au bien-être du patient
- Tolérance : capacité à accueillir les différences (culturelles, sociales, de valeurs) sans jugement
- Confiance : construction d'une relation de confiance soignant-soigné, essentielle à la qualité des soins

L'enseignement du soin repose sur une approche holistique et globale du patient, afin que le futur professionnel prenne en compte l'ensemble de ses dimensions (physique, psychologique, sociale, culturelle) et non uniquement un organe, une pathologie ou un examen.

Dans un contexte d'évolution rapide, la formation développe également une capacité d'adaptation, d'analyse critique et d'actualisation continue des connaissances.

5.3 Les valeurs à développer dans la formation

Conformément au référentiel de compétences, l'institut vise l'acquisition progressive des 10 compétences suivantes :

- Analyser la situation clinique et déterminer les modalités des soins
- Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique (imagerie, médecine nucléaire, radiothérapie, explorations fonctionnelles)
- Gérer les informations liées à la réalisation des soins
- Mettre en œuvre les règles de radioprotection
- Mettre en œuvre les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité

- Conduire une relation avec la personne soignée
- Évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
- Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels
- Informer et former
- Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

Chaque compétence est transversale et se construit au fil des 3 années, reliée à une ou plusieurs unités d'enseignement.

5.4 Modalités pédagogiques principales

5.4.1 Enseignements en institut

- Cours magistraux
- Classe inversée + SEPI
- Travaux dirigés
- Ateliers pratiques et simulations
- Analyses de situations professionnelles

5.4.2 Formations en stage

- Stage progressif adapté au niveau d'apprentissage
- Encadrement par un tuteur de stage
- Rendez-vous obligatoires avec le référent pédagogique une fois par semestre minimum
- Prise de responsabilité graduée

5.4.3 Autoformation et portfolio

- Développement de l'autonomie d'apprentissage
- Portfolio pour identifier les besoins, planifier les apprentissages et s'autoévaluer
- Accès aux ressources numériques (UNESS, intranets CHUGA et UGA)

5.4.4 Approches ludopédagogiques

L'institut a mis en place des jeux de plateaux dédiés à l'apprentissage des techniques complexes en imagerie médicale :

- Kern Spin Académie : jeu sur l'IRM (mode Trivial Pursuit, questions sur les principes de l'IRM)
- Hounsfield Académie : jeu sur le scanner
- Becquerel Académie : jeu sur la médecine nucléaire

Ces jeux sérieux (serious games) permettent :

- De réviser les concepts de manière ludique et engageante
- De consolider l'apprentissage tout en prenant du plaisir
- Mettre en compétition des équipes pour répondre au plus grand nombre de questions

- Favoriser la cohésion entre apprenants et enseignants

L'utilisation de jeux de plateaux pour enseigner des techniques complexes comme l'IRM, le scanner ou la médecine nucléaire offre de nombreux avantages pédagogiques : approche originale, mémorisation renforcée, et apprentissage par la répétition dans un contexte distrayant.

5.4.5 Innovation dans l'évaluation : mise en place des ECOS

Cette année, l'institut a mis en place les ECOS (Examens Cliniques Objectifs et Structurés), une modalité d'évaluation des compétences en situation clinique simulée.

Les ECOS permettent d'évaluer :

- Le raisonnement clinique
- Le comportement professionnel
- La communication avec le patient
- Les gestes techniques
- Le respect des règles de radioprotection

Chaque station ECOS présente une situation réaliste où l'étudiant effectue une mission précise dans un temps limité. Cette approche rend l'évaluation plus fiable, objective et reproductible, tout en renforçant l'articulation entre formation et pratiques professionnelles.

5.5 L'accompagnement pédagogique

5.5.1 Les principes du suivi pédagogique

En cohérence avec le projet pédagogique de l'Institut, le suivi pédagogique est conçu comme un travail d'accompagnement, de guidance, un cheminement avec et pour l'étudiant.
Il est l'occasion de moments privilégiés d'écoute, d'échanges, dans une confiance et un respect mutuels.

La confidentialité des informations échangées est à la discrétion de l'étudiant, le secret peut être levé et partagé avec l'équipe à sa demande.

La dimension professionnalisante du suivi pédagogique est affirmée, en s'appuyant notamment sur la conviction des capacités d'apprentissage de l'étudiant, le développement du sens des responsabilités, de l'engagement et de l'autonomie.

Le suivi pédagogique participe à la construction identitaire des futurs professionnels de santé et permet dans l'individualisation des parcours de formation d'étudier et baliser avec l'apprenant la poursuite du cursus, dans une logique de progression.

Moment d'échanges et de bilans, il s'appuie sur les outils de suivi, tels le portfolio et les différentes évaluations théoriques et pratiques.

C'est un moyen pour l'étudiant, avec l'aide du formateur, d'éclaircir des situations difficiles et d'orienter ses choix.

Des entretiens sont programmés par l'Institut à chaque retour de stage et d'autres peuvent être organisés à la demande de l'étudiant, des formateurs ou de la direction. Ces rendez-vous sont préparés dans des conditions optimales de confort et de disponibilité pour faciliter les échanges.

L'étudiant est suivi pendant la durée de ses études, si possible, par le même formateur, des entretiens hors binôme peuvent aussi être organisés.
La promotion est donc divisée en quatre groupes, le suivi des étudiants de chaque groupe est assuré par une formatrice en individuel mais également en séance collective.
Chaque retour de stage fait l'objet d'un entretien avec la référente pédagogique, sur rendez-vous, pour recueillir les éléments liés au stage, faire le bilan des objectifs et tracer la progression des compétences.
C'est l'occasion également pour l'étudiant de faire part d'éventuelles difficultés dans son parcours.
Des réunions de synthèse en équipe sont organisées après les périodes d'entretiens individuels, les informations échangées participent à une meilleure connaissance des étudiants par l'équipe pédagogique et concourent à la promo vigilance inscrite dans le projet pédagogique

5.5.2 L'accompagnement spécifique

Un accompagnement différencié permet la mise en œuvre de dispositifs particuliers en fonction de certaines spécificités :

- Dispenses d'UE ou de semestres : les situations sont traitées lors de la réunion de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Etudiants en situation de redoublement ou de reprise d'études après interruption d'études ou de césure: un contrat est établi par le référent pédagogique et l'étudiant lors d'un RDV dédié en début d'année. Ce contrat est signé par les deux parties ainsi que la directrice de l'IFMEM.
- Sportifs et artistes de haut niveau : un aménagement de la formation peut être accordé par la directrice après consultation du formateur responsable d'année et sur demande motivée de l'étudiant. Les conditions de formation étant alors consignées dans un contrat pédagogique signé par les trois parties.
- Etudiants en situation de handicap : les étudiants à besoins spécifiques doivent soit entreprendre une démarche auprès du SAH de l'UGA soit constituer un dossier à transmettre à l'IFMEM (Cf. annexe 4).

5.5.3 Stratégie de prévention des ruptures de parcours

- L'organisation d'un suivi pédagogique régulier avec un formateur référent sur les 3 ans permet un suivi de la progression de l'étudiant une recherche de remédiations en cas de difficultés.
- Le logiciel de gestion de la scolarité Forméis (Société EPSILON) permet un suivi global du parcours de l'étudiant UNESS permet un accès à toutes les ressources pédagogiques à tout moment depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette. Des exercices d'entrainement sont également à disposition des étudiants.
- Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, des cours et TD de soutien sont proposés.
- La promovigilance à l'ordre du jour de chaque staff hebdomadaire et permet d'aborder en équipe, l'actualité, les difficultés et les réussites individuelles et collectives des étudiants.

- L'élaboration d'un contrat pédagogique en cas de redoublement ou de réintégration après une interruption d'études permet d'individualiser le parcours de formation en ciblant les besoins spécifiques de l'étudiant.
- Une communication privilégiée avec les tuteurs de stage permet un meilleur suivi des étudiants en difficulté et la mise en place de solutions de remédiation.
- Les critères de sélectivité ont été repensés en 2020 pour favoriser le recrutement des étudiants présentant le bon profil pour réussir la formation. La bonne personne à la bonne place est le meilleur moyen de prévenir les ruptures de parcours.

6. La gestion et l'organisation des stages

La gestion : Lucie MIQUEL est chargée de construire les parcours de stage des étudiants des trois promotions. En cas de redoublement, d'interruption ou de reprise de scolarité le parcours de stage sera réévalué au cas par cas.
Les visites de terrains sont réparties entre les formateurs en fonction des modalités et domaines d'activité.

L'organisation : En prenant en compte les durées minimales des huit types de stage inscrits dans l'annexe 3 du référentiel de formation, les choix pédagogiques de l'Institut, les possibilités d'accueil en stage, l'alternance a été déclinée selon les principes suivants :

- 1ère année :
 - 2 stages de soins (3 semaines et 4 semaines)
 - 2 stages d'imagerie de projection (3 semaines et 4 semaines)

- 2ème :
 - Un stage de soins au bloc opératoire (2 semaines)
 - 1 stage sur chacune des modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie (3 semaines minimum).
 - 1 stage sur une des modalités suivantes : explorations fonctionnelles, imagerie vasculaire et interventionnelle, imagerie de projection.

- 3ème année :
 - 1 stage sur chacune des modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie (3 semaines minimum).
 - 1 stage sur chacune des modalités non réalisées en 2ème année (explorations fonctionnelles, imagerie vasculaire et interventionnelle, imagerie de projection).
 - 2 stages optionnels de 4 semaines chacun organisés en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

Les stages sont donc souvent de courte durée (3 ou 4 semaines) et demandent aux étudiants des capacités d'adaptation importantes. Ce rythme d'alternance favorise les retours sur la pratique, la réflexion et le questionnement et permet d'effectuer deux périodes de stage sur les modalités

suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie en 2ème et 3ème année, soin et imagerie de projection en 1ère année.

Les stages s'effectuent au CHU de Grenoble Alpes, dans des établissements publics et privés de l'agglomération grenobloise, de l'arc alpin et le sud de la région Rhône-Alpes ainsi que dans des cabinets d'imagerie médicale.
Les étudiants peuvent effectuer des stages en 2ème et 3ème année dans leur région d'origine ou dans une autre région en fonction de leur projet professionnel. Après validation par la responsable des stages et la Directrice, les conventions sont établies.

6.1 La validation des stages

L'étudiant s'autoévalue tout au long du stage à l'aide de fiches navettes d'autoévaluation des compétences, des actes et activités.
A l'issue de chaque stage, les **responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions** des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés **dans le portfolio**.
L'évaluation porte sur :

- des résultats directs de l'activité (Exemple : Fonctionnalité de l'équipement)
- la façon de procéder dans la réalisation de l'activité (Exemple : Utilisation adéquate des outils et des règles professionnelles pour le recueil d'informations)
- la compréhension / l'explicitation de l'acte réalisé : « je sais expliquer pourquoi je fais comme cela » (Exemple : Le candidat explicite sa démarche d'analyse des causes d'une anomalie).

Les indicateurs peuvent être :

- Qualitatifs : exemple : Fiabilité, exactitude, exhaustivité et pertinence des informations recueillies
- Quantitatifs : exemple : Nombre d'erreurs dans les contrôles réalisés

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.
Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- L'étudiant a réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut pas être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation (12 jours par semestre) ;
- L'étudiant a analysé des activités rencontrées en stage, il en a inscrit les éléments sur le portfolio ;
- L'étudiant a mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- L'étudiant a validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation.
En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.
Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences lors de la réalisation des activités et des actes professionnels. Pour le tuteur et les formateurs, il est un

outil de lisibilité et un guide. Pour l'étudiant, il doit permettre de mieux organiser et évaluer sa progression. C'est un outil de l'alternance.
Les objectifs principaux de cet outil sont de :

- Favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation
- Permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de stage de coordonner leurs interventions ;
- Positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en terme de niveau de fin de formation.

6.2 L'agrément et l'évaluation des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonctions des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.
Pour tout nouveau terrain d'accueil en stage, le responsable de la structure ou du service doit renseigner une fiche spécifique pour recueillir les principaux éléments liés au stage. Une visite d'un membre de l'équipe pédagogique sera prévue pour rencontrer l'équipe du terrain d'accueil en stage de la région Auvergne Rhône Alpes. Si le lieu de stage est trop éloigné géographiquement, un entretien téléphonique sera programmé.
Un stage est considéré comme « qualifiant » lorsque le maitre de stage se porte garant de l'encadrement de l'étudiant et de la mise à disposition des ressources en terme de matériel, professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.
Un guide d'encadrement des étudiants comprenant une charte d'encadrement et une maquette d'élaboration d'un livret d'accueil sont proposés aux responsables de l'encadrement des étudiants au cas où ces documents ne seraient pas encore élaborés par la structure d'accueil.
Hormis pour le CHUGA, établissement support de l'IFMEM, chaque stage fait l'objet d'une convention tripartite signée par l'IFMEM, l'établissement d'accueil et l'étudiant.
Chaque retour de stage fait l'objet d'un entretien entre l'étudiant et sa référente pédagogique, sur rendez-vous, pour accueillir entre autres, les éléments liés au stage dont des retours sur les dont les conditions d'accueil et d'encadrement.
La liste des lieux de stage est en annexe 1 de ce document.

6.3 Articulation avec les partenaires de stage

La formation s'appuie sur une collaboration étroite avec les terrains de stage et les professionnels intervenants :

- Réunions annuelles avec les partenaires de stage et les tuteurs
- Harmonisation des pratiques d'encadrement
- Recueil des retours de terrain
- Renforcement du lien institut–terrains professionnels
- Réunions avec les intervenants vacataires pour l'amélioration des dispositifs pédagogiques

7. Stratégie de développement de l'offre numérique

Depuis l'intégration de l'IFMEM à l'IFPS sur le site du campus de Saint Martin d'Hères en juin 2019, l'offre numérique à disposition des étudiants s'est considérablement développée.

- Les salles d'enseignement sont toutes équipées d'un ordinateur, d'un vidéo projecteur et d'un système audio.
- Deux salles informatiques sont équipées de 16 postes chacune.
- Une plateforme numérique dédiée : UNESS Formation (portée par toutes les facultés de médecine de France). Celle-ci permet d'accéder à toutes les ressources d'enseignement de la formation, des ressources documentaires, des liens vers des ressources extérieures, diverses activités et des forums.
- Un accès à l'intranet du CHUGA depuis les ordinateurs du CHUGA et de l'IFPS qui comporte notamment une base de connaissances et une gestion documentaire électronique qui comporte toutes les procédures du CHUGA.
- Un accès à l'intranet de l'UGA qui inclut de nombreux services numériques comme ADE (emploi du temps), Microsoft Office 365, Evento (planifier une réunion), Filesender (échange de fichiers volumineux), zoom (système de visioconférence), Digiposte (coffre-fort numérique personnel) …
- Une boite mail CHUGA et UGA (zimbra)
- SIDES UNESS Evaluation est en cours de mise en œuvre pour une utilisation effective début 2024. Il s'agit d'une plateforme conçue pour la réalisation d'épreuves formatives et sommatives.
- La plateforme Myrian de la société Intrasense met à disposition des étudiants MER les meilleurs outils de traitement d'images pour l'enseignement de la radiologie et de l'anatomie. Elle permet de réaliser des travaux pratiques et des enseignements intégrant l'image médicale professionnelle.

8. L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique fait l'objet de plusieurs modalités.

8.1 Au sujet de la satisfaction des étudiants :

- Le projet pédagogique est présenté par la directrice à la rentrée et sa mise en œuvre est présentée par le formateur référent en début de chaque semestre. Les documents de présentation sont à disposition des étudiants sur la plateforme numérique. Ils peuvent s'y référer en cas d'écart ou de désaccord.
- Afin d'évaluer et d'améliorer la qualité des formations, des enquêtes de satisfaction sur les unités d'enseignement et les stages sont réalisées auprès des étudiants à la fin de chaque semestre
- Le bilan annuel est présenté à l'ICOGI en novembre de l'année suivante
- Lors du suivi pédagogique individuel, les étudiants sont invités à donner leur avis sur la période écoulée depuis le RDV précédent (enseignements, partiels, stage).

- Des espaces de régulation peuvent être demandés par les étudiants, l'équipe pédagogique et la directrice qui en fixe les modalités.

8.2 Au niveau institutionnel :

- Des rencontres sont régulièrement organisées avec les partenaires de formation (université, terrains de stage, intervenants…) afin de recueillir leurs appréciations.
- Un bilan d'admission est réalisé chaque année fin septembre
- Des bilans d'insertion professionnelle sont réalisés à 3 mois et à 15 mois du Diplôme d'Etat (type d'emploi, contrat, durée, lieu d'exercice…).
- Ces bilans font l'objet d'une enquête nationale par le Comité d'Harmonisation des Centres de Formation MERM, présentée lors des journées Françaises de Radiologie à Paris en octobre (taux d'emploi et bilan sur le plan national).
- Les visites des formateurs en cours de stage permettent de recueillir l'avis des acteurs de l'encadrement en stage sur les compétences des étudiants de l'IFMEM. La fidélité des différents terrains de stage est un indicateur important de la confiance accordée à IFMEM.
- Les résultats semestriels et de fin d'année après la réunion de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) permettent d'identifier plusieurs indicateurs : taux de redoublement et d'exclusion, nombre d'étudiants en difficulté, taux de réussite par UE, écarts de notes…
- Le taux de réussite au diplôme d'état.
- Le nombre d'évènements indésirables
- Le logiciel de la scolarité Forméis permet aussi de faire des statistiques et de présenter des résultats individuels et collectifs.

8.3 Au niveau organisationnel :

- Le staff hebdomadaire réunissant la direction, l'équipe pédagogique et administrative permet d'aborder d'éventuels problématiques fonctionnelles et/ou pédagogiques rencontrées depuis la réunion précédente et l'actualité de la semaine suivante.
- La promovigilance est à l'ordre du jour de chaque staff. Il permet d'aborder des situations individuelles des étudiants et de transmettre des retours des étudiants le cas échéant.

Annexe 1 : La liste des lieux de stage

Sect.	Etablissement	Adresse	C.P.	Ville
Libéral	CABINET DE FONTAINE ORADIANSE	31 BOULEVARD JOLIOT CURIE -	38600	FONTAINE
Libéral	CABINET PONT DE CLAIX ORADIANSE	2, avenue du maquis de l'Oisans -	38800	LE PONT DE CLAIX
Hosp.	HOPITAL PRIVE LYON NATECIA	22, avenue Rockfeller -	69008	LYON 8EME ARRONDISSEMENT
Hosp.	AVEC GHM GRENOBLE - ANGIOGRAPHIE CICI	8, rue Dr Calmette - CS 10043	38028	GRENOBLE CEDEX 1
Hosp.	AVEC INSTITUT DANIEL HOLLARD (IDH) GHM GRENOBLE	Groupe hospitalier Mutualiste de Grenobl - 21 rue Dr Hermite	38000	GRENOBLE
Hosp.	BLOCS OPERATOIRES CHUGA	Boulevard de la Chantourne -	38700	LA TRONCHE
Hosp.	CABINET DE RADIOLOGIE DE TRETS	19, route du Puyloubier -	13530	TRETS
Libéral	CABINET PRIVE RADIOLOGIE - RENAISON-BROSSOLLETTE - CLINIQUE RENAISON	75, rue Général Giraud -	42300	ROANNE
Libéral	CABINET RADIO VIZILLE APIMMED	157, rue du Colonel Manhes -	38220	VIZILLE
Libéral	CABINET RADIOLOGIE CHAMPFEUILLET VIMED VOIRON	11, chemin des Essarts -	38500	VOIRON
Libéral	CABINET RADIOLOGIE PRIVE - LA ROCHE-SUR-FORON	Place Andrevetan -	74800	LA ROCHE SUR FORON
Libéral	CENTRE D'IMAGERIE DU BRIANCONNAIS	26, avenue Lautaret -	05100	BRIANCON
Hosp.	CENTRE D'IMAGERIE DU NIVOLET (SITE CHMS) – CHAMBERY	49, avenue du Grand-Port -	73100	AIX LES BAINS

Hosp.	CENTRE D'IMAGERIE FONCTIONNELLE MEDECINE NUCLEAIRE BORDEAUX	14, impasse Faye -	33000	BORDEAUX
Hosp.	CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DU GAPENCAIS	Le signal de Charence - 5, rue Antonin Coronat	05000	GAP
Hosp.	CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE NORD ISERE - BOURGOIN JALLIEU ORADIANSE	70, avenue du Médipôle -	38300	BOURGOIN JALLIEU
Hosp.	CENTRE D'IMAGERIE NUCLEAIRE SCINTIAZUR	Clinique Plein Ciel - 3, place du Dr Broquerie	06250	MOUGINS
Hosp.	CENTRE DE RADIOTHERAPIE RAMSAY - CONTAMINE SUR ARVE	20, route de Findrol -	74130	CONTAMINE SUR ARVE
Hosp.	CENTRE DE SANTÉ ET D IMAGERIE DE GERLAND	5 espace Henry Vallée -	69007	LYON 7EME ARRONDISSEMENT
Hosp.	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ-	23 avenue Albert 1er de Belgique -	38000	GRENOBLE
Hosp.	CENTRE HENRI BECQUEREL - RADIOTHERAPIE ROUEN	Rue Edouard Adam -	76000	ROUEN
Hosp.	CENTRE HOSPITALIER FLEYRIAT	900 route de Paris -	01000	BOURG EN BRESSE
Hosp.	CENTRE HOSPITALIER DE BOURG-SAINT-MAURICE	139 Rue du Nantet -	73700	BOURG ST MAURICE
Hosp.	CENTRE HOSPITALIER DES ESCARTONS DE BRIANCON - CHEB	24, avenue Adrien Daurelle -	05100	BRIANCON
Hosp.	CENTRE HOSPITALIER FABRICE MARCHIOL DE LA MURE	62, rue des Alpes -	38350	LA MURE
Hosp.	CENTRE HOSPITALIER YVES TOURAINE	Le Thomassin, CS 00001 -	38480	LE PONT DE BEAUVOISIN
Hosp.	CENTRE HOSTPITALIER DU HAUT BUGEY	1 route de Veyziat -	01100	OYONNAX
Extra-H	CENTRE JEAN-VIOLETTE - GENEVE	3-5 rue Jean-Violette -	1205	GENEVE
Hosp.	CENTRE LÉON BÉRARD	28 rue laennec -	69373	LYON CEDEX 08
Libéral	CENTRE MEDICAL DU CHABLAIS - THONON-LES-BAINS - IMAGERIE	106, Chemin de Morcy - Conv : Imagerie méd des sources	74200	THONON LES BAINS

Hosp.	CENTRE ONCOGARD	ICG rue du Pr Henri Pujol -	30029	NIMES CEDEX 9
Hosp.	CENTRE OSCAR LAMBRET LILLE	3, rue Frédéric Combermale -	59000	LILLE
Hosp.	CH AIX LES BAINS - IMAGERIE CHMS	49, avenue du Grand Port -	73100	AIX LES BAINS
Hosp.	CH ALBERTVILLE MOUTIERS	253, rue Pierre de Coubertin -	73200	ALBERTVILLE
Hosp.	CH ALPES ISERE (CHAI) - ST-EGREVE	3, rue de la Gare -	38120	ST EGREVE
Hosp.	CH ARDECHE MERIDIONALE AUBENAS	14-16. Avenue de Bellande - BP 50146	07205	AUBENAS CEDEX
Hosp.	CH AVIGNON	305, rue Raoul Follereau -	84000	AVIGNON
Hosp.	CH BASSIN DE THAU	Boulevard Camille blanc -	34200	SETE
Hosp.	CH BOURG-EN-BRESSE - FLEYRIAT - IMAGERIE RADIOTHERAPIE	900, route de Paris - CS 90401	01012	BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Hosp.	CH BRETAGNE ATLANTIQUE - VANNES	20 Bd Guillaudot - BP 70555	56017	VANNES CEDEX
Hosp.	CH BUGEY SUD	700 avenue de Narvik -	01300	BELLEY
Hosp.	CH CHAMBERY - CHMS	Place Lucien Biset -	73000	CHAMBERY
Hosp.	CH CHAMBERY - EEG CHMS	Place Bisset - BP 31125	73011	CHAMBERY CEDEX
Hosp.	CH CHAMBERY - MEDECINE NUCLEAIRE	Pavillon Sainte-Hélène - 5, rue Pierre et Marie Curie	73000	CHAMBERY
Hosp.	CH CHAMBERY - RADIOTHERAPIE	Place Lucien Bisset -	73000	CHAMBERY
Hosp.	CH CHAMBERY METROPOLE SAVOIE	PLACE lUCIEN BISET -	73000	CHAMBERY
Hosp.	CH DE NEVERS	1, avenue Patrick Guillot BP 649 -	58033	NEVERS CEDEX
Hosp.	CH GABRIEL DÉPLANTE	1 rue de la foret -	74150	RUMILLY
Hosp.	CH JURA SUD	55, rue du Dr Jean Michel - CS 50364	39016	LONS LE SAUNIER CEDEX

Hosp.	CH LA CIOTAT	1, boulevard Alphonse de Lamartine -	13600	LA CIOTAT
Hosp.	CH LA RÉUNION	CS 11 - 021 ALL. des Topazes	97400	ST DENIS
Hosp.	CH MENTON- IMAGERIE MEDICALE	2 avenue Antoine Peglion - BP 189	06507	MENTON CEDEX
Hosp.	CH PRIVAS ARDECHE	2, avenue Pasteur -	07000	PRIVAS
Hosp.	CH ROANNE - IMAGERIE	28, rue de Charlieu -	42300	ROANNE
Hosp.	CH VALENCE - IMAGERIE	179, Boulevard du Maréchal Juin -	26000	VALENCE
Hosp.	CH VALENCE - MEDECINE NUCLEAIRE	179, boulevard Maréchal Juin -	26000	VALENCE
Hosp.	CH VALLEE DE LA MAURIENNE - SAINT JEAN DE MAURIENNE	179, rue du Dr Grange - CS 20113	73302	SAINT JEAN DE MAURIENNE
Hosp.	CH VERSAILLES - HOPITAL ANDRE MIGNOT - IMAGERIE	177 rue de Versailles -	78150	LE CHESNAY
Hosp.	CH VIENNE - IMAGERIE MEDICALE	Montée du Dr Maurice Chapuis -	38200	VIENNE
Hosp.	CH VOIRON - GIE IMAGERIE	34, avenue Jacques Chirac -	38500	VOIRON
Hosp.	CHAL - EEG	558, route de Findrol - BP 20500	74130	CONTAMINE SUR ARVE
Hosp.	CHAL - MEDECINE NUCLEAIRE	558, route de Findrol -	74130	CONTAMINE SUR ARVE
Hosp.	CHAL IMAGERIE	558, route de Findrol -	74130	CONTAMINE SUR ARVE
Hosp.	CHANGE - RADIOTHERAPIE	1, avenue de l'Hôpital -	74370	METZ TESSY
Hosp.	CHANGE EEG EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEURO - METZ TESSY	1, avenue de l'Hôpital -	74370	METZ TESSY
Hosp.	CHANGE IMAGERIE - ANNECY	1, avenue de l'Hôpital -	74370	METZ TESSY

Hosp.	CHICAS GAP IMAGERIE ET RADIOTHERAPIE	1, Place Auguste Muret -	05000	GAP
Hosp.	CHPO PIERRE OUDOT - BOURGOIN JALLIEU	30, avenue du Médipole - BP 40348	38300	BOURGOIN JALLIEU
Hosp.	CHU BORDEAUX	- Avenue de Magellan	33600	PESSAC
Hosp.	CHU CAREMEAU - NIMES	Place du Pr Robert Debré - Pavillon 4 - 2ème étage	30000	NIMES
Hosp.	CHU CAREMEAU NIMES - RADIOTHERAPIE	Place du Dr Robert Debré -	30029	NIMES CEDEX 9
Hosp.	CHU POINTE A PITRE / ABYMES	CHU -	97159	POINTE-A-PITRE CEDEX
Hosp.	CHU STRASBOURG	NHC 1 place de l'Hopital -	67000	STRASBOURG
Hosp.	CHU SUD REUNION - SAINT-PIERRE	BP 350 -	97448	SAINT PIERRE CEDEX
Hosp.	CHUGA - SERVICES DE SOINS - HOPITAL DE VOIRON	-		
Hosp.	CHUGA - SERVICES DE SOINS - HOPITAL NORD	-		
Hosp.	CHUGA - SERVICES DE SOINS - HOPITAL SUD	-		
Hosp.	CHUGA EEG (NEUROLOGIE) - EFSN	Av. des Maquis du Grésivaudan - Michallon 4ème étage	38700	LA TRONCHE
Hosp.	CHUGA POLE CANCERO - RADIOTHERAPIE	Michallon RDC Bas - Av. des Maquis du Grésivaudan	38700	LA TRONCHE
Hosp.	CHUGA POLE IMAGERIE - SITE HCE	Quai Yermoloff -	38700	LA TRONCHE
Hosp.	CHUGA POLE IMAGERIE - SITE MICHALLON	Michallon RDC Bas et Haut - Av. des Maquis du Grésivaudan	38700	LA TRONCHE
Hosp.	CHUGA POLE IMAGERIE - SITE SUD	Avenue de Kimberley -	38130	ECHIROLLES
Hosp.	CIM43	20A avenue de la marne -	43200	YSSINGEAUX

Hosp.	CIMV	ARCHE DE LA VAUNAGE - 1 RUE DES ROLLIERS	30820	CAVEIRAC
Hosp.	CIN ANNECY - MEDECINE NUCLEAIRE	Immeuble Le Périclès B - Allée de la Mandallaz	74370	METZ TESSY
Hosp.	CIN DE ROANNE - MEDECINE NUCLEAIRE	75, rue Général Giraud - Adresse Conv. : CIN Site HPL 39 Bd de	42300	ROANNE
Libéral	CLINIQUE BELLEDONNE IMAGERIE	83, avenue Gabriel Péri -	38400	ST MARTIN D HERES
Libéral	CLINIQUE DE L'OSPEDALE PORTO VECCHIO - SCANNER ET IRM	Rue du Dr Jourdan -	20538	PORTO VECCHIO CEDEX
Hosp.	CLINIQUE KENNEDY MONTELIMAR	1 rue docteur Pinel -	26200	MONTELIMAR
Hosp.	CLINIQUE MARIGNANE	Avenue du Général Raoul Salan -	13700	MARIGNANE
Hosp.	CLINIQUE NCT+ - SAINT GATIEN - ALLIANCE - SAINT-CYR-SUR-LOIRE	1 Boulevard Alfred Nobel -	37540	ST CYR SUR LOIRE
Hosp.	CLINIQUE VIA-DOMITIA - LUNEL	Chemin des Alicantes - Conv : Groupe CRP - CS 50080	34400	LUNEL
Hosp.	CROIX-ROUGE FRANCAISE - CENTRE DE RADIOTHERAPIE SAINT-LOUIS - TOULON	Rue Nicolas APPERT -	83100	TOULON
Hosp.	GHPP MONTELIMAR - IMAGERIE ET RADIOTHERAPIE	Quartier Bausseret - Route de Sauzet	26200	MONTELIMAR
Libéral	GIE AIDA MONTELIMAR	Quartier Bausseret -	26200	MONTELIMAR
Hosp.	GIE COLLABORATEURS DES CIMES	139 rue du Nantet -	73700	BOURG ST MAURICE
Libéral	GIE FAUCIGNY MONT-BLANC - SALLANCHES	380, rue de l'Hôpital -	74700	SALLANCHES
Hosp.	GIE HUMANITEP	Hopiltal saint philibert - 115 rue du grand but	59160	LOMME
Hosp.	GIE IMPG ST GENIS POUILLY	110, rue Germaine Tillion -	01630	ST GENIS POUILLY

Libéral	GIE IRM 74 ANNECY	18, rue Césière -	74000	ANNECY
Hosp.	GIE IRM DROME DES COLLINES - ROMANS	607, avenue Geneviève De Gaulle Anthonio - BP 1002	26100	ROMANS SUR ISERE
Hosp.	GIE IRM DU ROANNAIS	28, rue de Charlieu -	42300	ROANNE
Libéral	GIE IRM MACON	Boulevard Louis Escande -	71018	MACON CEDEX
Hosp.	GIE IRM TARENTAISE	139, rue du Nantet -	73700	BOURG ST MAURICE
Hosp.	GIE ITM OLLIOULES - POLYCLINIQUE LES FLEURS	Quai Quiez - 332, avenue Frédéric Mistral	83190	OLLIOULES
Libéral	GIE MEDECINE NUCLEAIRE DU JURA - LONS LE SAUNIER	150, rue Regard - Convention : 55 rue du Dr Jean Michel	39000	LONS LE SAUNIER
Hosp.	GIE PIAV INSTITUT ST CATHERINE/INSTITUT DU CANCER AVIGNON PROVENCE	1750 chemin du Lavain -	84000	AVIGNON
Hosp.	GIE VAR OUEST	203chemin de faveyrolles -	83190	OLLIOULES
Libéral	GROUPE DU MAIL - CABINET DU CENTRE - GRENOBLE	3, rue Félix Poulat -	38000	GRENOBLE
Hosp.	GROUPE DU MAIL - CLINIQUE DES CEDRES ECHIROLLES	50, avenue de Grugliasco -	38130	ECHIROLLES
Hosp.	GROUPE DU MAIL - IMAGERIE DU DRAC (GHM)	10, rue Dr Calmette -	38000	GRENOBLE
Libéral	GROUPE DU MAIL - SITE GRENOBLE CABINET GUSTAVE RIVET	4, place Gustave Rivet -	38000	GRENOBLE
Hosp.	GROUPE DU MAIL - SITE MAIL 19 GRENOBLE	19, avenue Marie Reynoard -	38100	GRENOBLE
Libéral	GROUPE DU MAIL - SITE MEYLAN	42, avenue e la Plaine Fleurie -	38240	MEYLAN
Hosp.	GROUPE DU MAIL - SITE ST ETIENNE DE ST-GEOIRS	15 place Alexandre Gagneux -	38590	ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Hosp.	GROUPE DU MAIL - SITE VOIRON CHARTREUSE ET SENOZAN	10, rue de Butterlin -	38500	VOIRON

Libéral	GROUPE IMAGERIE MEDICALE CIM DU LAC	-	74940	ANNECY
Hosp.	GROUPE SANTÉ-HOPITAL DU CREUSOT	175 RUE maréchal foch -	71200	LE CREUSOT
Libéral	GRX TOULOUSE CLINIQUE PASTEUR	45, avenue de Lombez -	31300	TOULOUSE
Hosp.	HCL - HOSPICES CIVILS DE LYON	3, quai des Célestins -	69002	LYON 2EME ARRONDISSEMENT
Hosp.	HDN HOPITAUX DROME NORD - ROMANS	607, avenue Geneviève De Gaulle - Anthonioz	26102	ROMANS SUR ISERE
Hosp.	HIA SAINTE ANNE - TOULON	BCRM Toulon - HIA Sainte-Anne - 2 Boulevard Sainte-Anne	83800	TOULON CEDEX 9
Extra-H	HIRSLANDEN LAUSANNE SA	Avenue Marc-DUFOUR 4 -	1007	LAUSANNE-SUISSE
Hosp.	HOPITAL DE CANNES - SIMONE VEIL - PRIVE	15, avenue des Broussailles -	06400	CANNES
Hosp.	HOPITAL DE LA TOUR - MEYRIN GENEVE - SUISSE	Avenue JD Maillard 3 -	1217	MEYRIN (SUISSE)
Hosp.	HOPITAL DE LA TRONCHE	CHU DE GRENOBLE CS 10217 -	38043	GRENOBLE
Hosp.	HOPITAL LA TIMONE MARSEILLE	264, rue Saint-Pierre -	13005	MARSEILLE 5EME ARRONDISSE
Hosp.	HOPITAL PRIVE PAYS DE SAVOIE	19, avenue Pierre Mendès France -	74100	ANNEMASSE
Hosp.	HOPITAL SAINTE ANTOINE PARIS	184, rue du Faubourg Saint-Antoine -	75571	PARIS CEDEX 12
Hosp.	HOPITAUX DU MONT BLANC - SALLANCHES	380, rue de l'Hôpital -	74700	SALLANCHES
Extra-H	IMAGERIE DE CLAIRVAL	317 Bd du Redon -	13009	MARSEILLE 9EME ARRONDISSE
Hosp.	IMAGERIE MEDICALE - PARC LYON	155 BIS Boulevard Stalingrad -	69006	LYON 6EME ARRONDISSEMENT
Libéral	IMAGERIE MEDICALE DU LEMAN	19, avenue Pierre-Mendès-France -	74100	ANNEMASSE
Hosp.	IMAGERIE NUCLEAIRE DE L'AIN (INA) - BOURG-EN-BRESSE	75, avenue de Jasseron -	01000	BOURG EN BRESSE

Hosp.	IMAPOLE LYON VILLEURBANNE	158, rue Léon Blum -	69100	VILLEURBANNE
Hosp.	IMR LIVRON - RADIOLOGIE PRIVE	3, rue des frères Lumière -	26250	LIVRON SUR DROME
Extra-H	INSTITUT DU CANCER AVIGNON PROVENCE	250 chemin de baigne pieds -	84000	AVIGNON
Hosp.	IRM DES DORONS - ALBERTVILLE	253, rue Pierre de Coubertin -	73200	ALBERTVILLE
Hosp.	IRM GIE DU HAUT BUGEY	1, route de Veyziat BP 818 -	01108	OYONNAX CEDEX
Hosp.	MAISON DE SANTE DES 2 ALPES	21, avenue de la Muzelle -	38860	LES DEUX ALPES
Libéral	MEDIPOLE SAVOIE HOPITAL PRIVE - CHALLES-LES-EAUX	300, avenue des Massettes -	73190	CHALLES LES EAUX
Hosp.	PLEIN CIEL - RADIOTHERAPIE MOUGINS	122, avenue Maurice Donat -	06250	MOUGINS
Libéral	POLE IMAGERIE NIVOLET SAVOIE	228, rue Paul Gidon -	73290	LA MOTTE SERVOLEX
Hosp.	POLYCLINIQUE DU VAL DE SAÔNE - MACON	44, rue Ambroise Paré -	71000	MACON
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - ALBERTVILLE - CABINET LE BOIS FLEURI	18, chemin des Galibouds -	73200	ALBERTVILLE
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - CHAMBERY - LES ELEPHANTS	32, rue Vieille Monnaie -	73000	CHAMBERY
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - CROLLES - CABINET XRAY GRESIVAUDAN	869, avenue Ambroise Croizat -	38920	CROLLES
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - GROUPE IMAGINEUR - VOREPPE	805, avenue de Juin 1940 -	38340	VOREPPE
Hosp.	RADIOLOGIE PRIVE - IMAGERIE MEDICALE DU PARC - AIX-LES-BAINS	105, avenue Marie de Solms -	73100	AIX LES BAINS
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - PONTCHARRA - CABINET XRAY GRESIVAUDAN	341 avenue de la Gare -	38530	PONTCHARRA
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - ROMANS - CABINET DE ROMANS	43, avenue Gambetta - Immeuble Le Belleville	26100	ROMANS SUR ISERE
Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - SAINT ISMIER - XRAY GRESIVAUDAN	La Bâtie - 33 allée Champrond -	38330	ST ISMIER

Libéral	RADIOLOGIE PRIVE - VALENCE	-	26000	VALENCE
Libéral	RADIOLOGIE PRIVEE - CLUSES - SCM CENTRE IMAGERIE MEDICALE DU FAUCIGNY	471, avenue Paul Béchet -	74300	CLUSES
Libéral	RADIOTHERAPIE MARIE-CURIE VALENCE - PRIVE	159, Boulevard Maréchal Juin -	26000	VALENCE
Hosp.	SAS NEMOSCAN	-	30000	NIMES
Hosp.	SCANNER DU MONT-BLANC - ANNECY	4, chemin de la Tour La Reine -	74000	ANNECY
Libéral	SCANNER ET IRM DU GRESIVAUDAN	233, rue Henri Fabre -	38920	CROLLES
Hosp.	SCINTEP INSTITUT DANIEL HOLLARD - GRENOBLE - MEDECINE NUCLEAIRE	21 RUE DR HERMITE -	38026	GRENOBLE CEDEX 1
Hosp.	SCINTIGARD CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE NIMES	Immeuble l'Odyssée - 480, avenue St André de Codols	30900	NIMES
Hosp.	SCM CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DU CHIRONAIS	6, rue de la Digue Faubourg Saint-Jacque -	37500	CHINON
Hosp.	SCM DEES DRS LOUP BALLY ET ASSOCIES - RADIO OYONNAX	15 rue du chemin de Fer -	01100	OYONNAX
Libéral	SCM DES DRS LOUIS BALLY ET ASSOCIES - BOURG-EN-BRESSE	62, avenue de Jasseron -	01000	BOURG EN BRESSE
Hosp.	SCM IRM DE TOURNON	50, rue des Alpes -	07300	TOURNON SUR RHONE
Hosp.	SCM SCANNER DU ROANNAIS	1, rue Henri Desroche -	42300	ROANNE
Hosp.	SCM SCANNER ET IRM - SAINTE-COLOMBE	575, rue du Docteur Trenel -	69560	STE COLOMBE
Hosp.	SCM SELESTAT	17, rue Mercière -	67150	ERSTEIN
Hosp.	SELARL IMAGERIE MEDI VICTORIA	49 avenue du Grand Port -	73100	AIX LES BAINS
Libéral	SOCIETE D IMAGERIE DU RHIN	8 RUE F.EPAILLY -	67000	STRASBOURG
Libéral	VALENCE IMAGERIE - GROUPE PRIVE	214-294, Boulevard Général De Gaulle -	07500	GUILHERAND GRANGES

Annexe 2 : tableau de l'alternance stages/cours

Année universitaire 2026-2027

	Semaine		1A	2A	3A	REMARQUES
SEPTEMBRE 2026	36	31 au 4	C1	C1	S1	
	37	7 au 11	C2	C2	S1	
	38	14 au 18	C3	C3	S1	
	39	21 au 25	C4	C4	S1	
OCTOBRE 2026	40	28 au 2	C5	S1	C1	
	41	5 au 9	C6	S1	C2	
	42	12 au 16	C7	S1	C3	
	43	19 au 23	C8	S1	C4	
	44	26 au 30	C9	C5	S2	
NOVEMBRE 2026	45	2 au 6	S1	C6	S2	
	46	9 au 13	S1	C7	S2	
	47	16 au 20	S1	C8	S2	
	48	23 au 27	C10	S2	C5	
DECEMBRE 2026	49	30 au 4	C11	S2	C6	
	50	7 au 11	C12	S2	C7	
	51	14 au 18	C13	S2	C8	**S5**
	52	21 au 25				
JANVIER 2027	53	28 au 1				
	1	4 au 8	C14	C9	S3	**S1**
	2	11 au 15	S2	C10	S3	
	3	18 au 22	S2	C11	S3	
	4	25 au 29	S2	C12	S3	**S3**
FEVRIER 2027	5	1 au 5	C15	S3	C9	
	6	8 au 12	C16	S3	C10	CAC S1/S3/S5
	7	15 au 19	C17	S3	C11	
	8	22 au 26			S4	2è session S1/S3
MARS 2027	9	1 au 5	C18	C13	S4	
	10	8 au 12	C19	C14	S4	
	11	15 au 19	C20	S4	C12	2è session S5
	12	22 au 26	S3	S4	C13	
AVRIL 2027	13	29 au 2	S3	S4		
	14	5 au 9	S3	C15	S5	CAC 2èS S1/S3/S5
	15	12 au 16	S3	C16	S5	
	16	19 au 23			S5	
	17	26 au 30	C21	C17	S5	
MAI 2027	18	3 au 7	C22	C18	C14	**MFE + S6**
	19	10 au 14	C23	C19	S6	
	20	17 au 21	C24	C20	S6	**S4**
	21	24 au 28	C25	S5	S6	
JUIN 2027	22	31 au 4	C26	S5	S6	**S2**
	23	7 au 11	S4	S5	S7	
	24	14 au 18	S4	S6	S7	CAC S2/S4
	25	21 au 25	S4	S6	S7	
JUILLET 2027	26	28 au 2	S4	S6		
	27	5 au 9				2è session S2/S4

Annexe 3 : Adaptations de la maquette de formation depuis la rentrée 2022

Synthèse des modifications / UE

	DE MERM (2012 modifié en 2020)	DE MERM 2022 (modification de la maquette)	Licence rentrée 2022
Chronologie des UE	1A: UE intégratives + constitutives: initiation 2A: UE intégratives + constitutives: approfondissement	S1: inchangé (enseignements de base) S2: surtout UE intégratives S3 et S4 surtout UE constitutives (initiation + approfondissement) **Equilibrage charge de travail et ECTS** **Respect logique pédagogique**	Idem DE MERM **2 maquettes différentes en parallèle sur l'année scolaire 2022-23:** L1: maquette modifiée L2: ancienne maquette
Compensations entre UE	S1: 3 S2: 3 S3: 1 S4: 1	S1: 3 S2: 2 S3: 2 S4: 1	S1: 3 blocs (anat/physio-patho, physique appliquée, hygiène/soins) S2: 2 blocs (anat/physio-patho) S3: 2 blocs (physique appliquée, anat/physio-patho) S4: 1 bloc (législation/éthique, santé publique) **Règles de compensation identiques DE**
L1	Stages S2 = 8 ECTS UE 4.4 S2 : 2 ECTS	Stages S2 = 8 ECTS UE 4.4 S2 : 2 ECTS	Stages S2: 6 ECTS UE 4.4 S2 : 1 ECTS UE d'ouverture S2= 3 ECTS
L2	Stages S4 = 12 ECTS	Stages S4 = 12 ECTS	Stages S4 = 9 ECTS UE d'ouverture S4 = 3 ECTS
L3	Stages S6 = 14 ECTS	Stages S6 = 14 ECTS	Stages S6 = 11 ECTS UE d'ouverture S6= 3 ECTS

SEMESTRE 2	UE	ECTS	SEMESTRE 3	UE	ECTS	SEMESTRE 4	UE	ECTS
Psycho socio Pédagogie	1.1	2	Anatomie SNC S3	2.3	2	Santé publique	1.2	1
Anatomie du tronc	2.2	2	Physio Semio Patho Neuro	2.8	2	Législation éthique déontologie	1.3	2
Anatomie tête et cou S2	2.3 S2	1	Physio Semio Patho Endocrino Reproduction	2.9	2	Explorations TDM Neuro S4	4.5	2
Physio Semio Patho Dig Uro	2.6	2	Oncologie	2.10	1	Explorations IRM S4	4.6	2
Physio Semio Patho Vasc Cœur Respi Tho ORL	2.7	2	Physique appliquée IRM S3	3.3	2	Protocoles RTH Curiethérapie	4.9	2
Physique US EEG	3.5	1	Physique appliquée MN	3.4	2	Initiation à la recherche	5.3	2
Pharmaco	3.9	2	Physique appliquée RTH	3.6	2	Anglais S4	5.1	1
Techniques de soins S2	4.1	1	Explorations TDM	4.5	2	UI Mise en œuvre (MN, TDM, Rx)	6.2	3
Explorations radio S2	4.4	2	Dosimétrie radiothérapie	4.8	2	UI Mise en œuvre (RTH, IRM)	6.2	3
Gestion et soins d'urgence	4.3	1	Explorations MN	4.10	2			
Communication et relation de soin	4.2	2	Explorations EEG et US	4.11	2			
Anglais	5.1	1	Anglais S3	5.1	1			
TIC	5.2	2						
Evaluation de la situation clinique	6.1	1						
	22			22			18	
	8			8			12	
	30			30			30	

Annexe 4 : Procédure d'accompagnement des étudiants MER en situation de handicap

Etudiant MER en situation de handicap

I- Objet

- ✓ Garantir l'égalité des chances et l'accessibilité de la formation pour les étudiants en situation de handicap.
- ✓ Décrire le processus de reconnaissance, de mise en place et de suivi des aménagements pédagogiques, organisationnels et matériels.
- ✓ Définir le rôle des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement

II- CHAMP D'APPLICATION

- ✓ Étudiants en formation initiale ou continue à l'IFMEM.
- ✓ Personnels pédagogiques concernés.
- ✓ Partenaires institutionnels (SAH et SSE, réseau handicap…).

III- ACTEURS ET RESPONSABILITES

- ✓ **Référent handicap, Sandra MICHELLAND** : coordination du dispositif, accompagnement de l'étudiant, lien avec les partenaires. Réception et instruction des dossiers.
- ✓ **Commission inter-institut** : validation des demandes d'aménagements.
- ✓ **Formateurs** : mise en œuvre des aménagements en cours et examens.
- ✓ **Cadres de santé / tuteurs de stage** : prise en compte des besoins spécifiques en stage.
- ✓ **Étudiant** : Courriel d'information envoyé avant la rentrée. Déclaration volontaire de sa situation et transmission des justificatifs.

IV- Processus D'ACCOMPAGNEMENT

La procédure d'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'IFMEM s'articule autour des étapes suivantes :

1- Déclaration

- ✓ Étudiant informe volontairement le référent handicap.
- ✓ Transmission du dossier complet en début d'année scolaire (formulaire de demande en annexe).

2- Évaluation des besoins

- ✓ Analyse de la demande avec le référent handicap.
- ✓ Concertation avec le SAH et le réseau handicap si nécessaire.

3- Commission inter-institut (situations non prises en charge par le SAH)

- ✓ Réunion annuelle en septembre/octobre et à la demande.
- ✓ Étude des dossiers et décisions d'aménagements.
- ✓ Notification écrite à l'étudiant.

4- Mise en place et suivi

- Application des aménagements en formation, examens, stages.
- Tableau récapitulatif transmis à l'équipe pédagogique.
- Suivi continu et réajustements possibles à la demande

V- AMENAGEMENTS PROPOSES

1- Pendant la formation

- ✓ Placement adapté en salle.
- ✓ Utilisation d'outils spécifiques (ordinateur, stylo de lecture).
- ✓ Autorisations spécifiques (entrées/sorties pour soins, prise en compte des absences médicales).

2- Pendant les examens

- ✓ Temps majoré (tiers-temps).
- ✓ Utilisation d'un ordinateur avec remise sécurisée du sujet.
- ✓ Répétition des consignes orales.
- ✓ Sortie pour soins sans compensation de temps.

3- Pendant les stages

- ✓ Les stages constituent le principal vecteur de professionnalisation ; c'est pourquoi les possibilités d'aménagement à leur sujet restent limitées.
- ✓ Information du cadre de santé et du tuteur par l'étudiant.
- ✓ Aménagements spécifiques en cas de troubles particuliers (dyslexie, dyscalculie, fatigabilité).
- ✓ Possibilité d'entretien tripartite avec la référente handicap.

4- Accessibilité des locaux

Les locaux de l'IFPS (175 avenue centrale – 38400 Saint Martin d'Hères, campus UGA) sont conformes aux normes d'accessibilité :

- ✓ Places de stationnement réservées.
- ✓ Accès facilité par tramway.

- ✓ Ascenseur adapté.
- ✓ Accès aux salles de cours et amphithéâtres.
- ✓ Sanitaires accessibles

VI- Confidentialité et protection des données

- ✓ Conservation sécurisée des dossiers médicaux pendant la durée de la formation.
- ✓ Confidentialité des échanges en commission.
- ✓ Respect du RGPD.

VII- Références

- ✓ Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- ✓ Décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant
- ✓ Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 est relatif aux aménagements des concours et examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- ✓ Site UGA : Accueil > Votre situation> Étudiant en situation de handicap
- ✓ Contact SAH de l'UGA : accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr

Etudiants et handicap. Etude sur l'accessibilité des instituts de formation paramédicale aux étudiants en situation de handicap. 2016 FHF

Année universitaire : 2025-2026

Renouvellement : aménagements souhaités par l'étudiant pour les examens et le suivi des études

A lire attentivement :

Ce document est à rendre au secrétariat de direction de l'IFMEM.
La Commission de l'IFPS, après avoir pris connaissance de celui-ci **décidera** des aménagements à accorder. Un avis vous sera ensuite remis par écrit.

NOM : Prénom :

Pour l'année de formation : 1ère □ 2ème □ 3ème □

Date de naissance : / /

Adresse pour l'année universitaire :

Tél portable : Mail :

Boursier : □ oui □ non

Projet professionnel :

Précisez les aménagements dont vous avez bénéficié l'année dernière :

1) pour les examens :

- ……
 ……
- ……
 ……
- ……
 ……

2) pour le suivi des études

- ……
 ……
- ……
 ……
- ……
 ……

3) niveau de satisfaction

□ peu ou pas satisfait □ satisfait □ très satisfait

Précisez pourquoi :
……
……
……
……
……

Vos souhaits pour la nouvelle année :

□ reconduction à l'identique

□ modifications à apporter :
……..

……
……

Type de handicap (renseignement obligatoire) :

□ moteur □ visuel □ auditif □ trouble du langage et de la parole

□ autre :
……

Equipements/matériels spécifiques de compensation :

- ……
 …..

Avez-vous déposé un dossier auprès de la MDPH : □ oui □ non

Si oui, dans quel département :

Si oui, de quelle(s) mesure(s) bénéficiez-vous ?

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) □ oui □ non
- Autre mesure (carte d'invalidité, AAH…), précisez :

Etes-vous suivi par ?

- Un établissement ou un service sanitaire □ oui □ non
- Un professionnel du soin ou de la rééducation □ oui □ non

Précisez :

Grenoble, le **Signature de l'étudiant(e)**